

## **Olga Trostiansky**

Adjointe au maire de Paris en charge de la solidarité,  
de la famille et de la lutte contre exclusion

### **Pas de gouvernance efficace sans volonté politique**

Pour répondre à l'appel du collectif des morts de la rue, dont je partage le refus de voir des personnes vivre et mourir dans la rue, nous devons réinterroger les concepts qui fondent notre politique de lutte contre la grande exclusion au regard des réalités que nous rencontrons et des objectifs que nous partageons. A ce jour, quels sont les objectifs de la « solidarité nationale » envers les plus exclus ? Quels sont les droits des plus pauvres et où sont les lois qui les font respecter ? La multiplicité des pratiques de maraude, d'aide alimentaire, d'hébergement laisse croire qu'il n'existe pas d'objectifs définis ni de volonté politique de lutter efficacement contre la grande exclusion. En matière de gouvernance, il n'existe pas de système parfait. Mais sans volonté politique, il n'existe pas de gouvernance possible.

Paris et sa région occupent certainement une place particulière dans le domaine des sans abri : une pénurie de logements ancienne, l'attractivité d'une capitale économique et culturelle, la présence de frontières dans la métropole avec les aéroports et les gares générant un flux de personnes très démunies. Paris concentre 60% des places d'hébergement de la région Ile de France et constitue donc un lieu hospitalier aux sans abri. Pour compléter le tableau, les départements d'Ile de France voient coexister des poches de grande pauvreté et des zones de grande richesse.

Pour faire face à cette situation exceptionnelle, il n'est pas d'organisation spécifique. Ici comme partout, l'Etat est chargé de lutter contre la grande exclusion au nom de la solidarité nationale, avec des moyens insuffisants et des desseins peu affirmés. Pas d'autorité régionale, pas de coordination autour de l'Etat, pas de liens entre la politique d'asile qui maintient dans la rue des centaines d'Afghans et celle chargée de la lutte contre l'exclusion, pas non plus de liens entre la politique de la justice qui suit la réinsertion des prisonniers et l'action sociale départementale, pas plus d'ailleurs entre les hôpitaux y compris psychiatriques et les centres d'hébergement, pas de lieu de réflexion sur les pratiques : le constat peut sembler dur mais l'urgence à agir ne peut plus justifier l'action dans l'urgence.

Très concrètement, il n'existe pas d'outil de pilotage partagé entre l'Etat, la Ville de Paris (qui est aussi un conseil général) et les opérateurs associatifs ou le SAMU social : ainsi, sur le volet hébergement et logement nous ne partageons pas la connaissance des ouvertures, des fermetures, des projets et des besoins. Malgré la mobilisation des services de la Ville et du centre d'action sociale, l'opacité dans laquelle nous nous trouvons a forcément pour conséquences un pilotage restreint et de grandes difficultés à orienter nos moyens.

J'ai beaucoup entendu parler d'un guichet unique ou encore d'une autorité unique sur la région parisienne. Mais là encore, avant de construire l'autorité administrative, nous devons construire un projet, évaluer sans tabou ce que nous faisons, et tous nous y tenir. La solidarité nationale qui est à construire pourrait être basée sur des observations et des projets d'action venus des territoires. Nous souhaitons à Paris territorialiser nos actions pour leur donner toute leur cohérence et répondre au plus près des besoins des Parisiens. C'est ainsi que nous travaillons avec l'Etat et la Région pour la création de 250 places d'hébergement innovantes à

Paris (*lien avec le dossier : [http://www.paris.fr/portail/accueil/Portal.lut?page\\_id=1&document\\_type\\_id=2&document\\_id=68107&portlet\\_id=21961](http://www.paris.fr/portail/accueil/Portal.lut?page_id=1&document_type_id=2&document_id=68107&portlet_id=21961)*). Le projet partagé, la performance des actions ne peuvent naître que du partage des diagnostics et de l'acceptation d'une démarche commune. Cette démarche devrait être étendue à toute la région pour que nous partagions les meilleures solutions et un traitement adapté de chaque public. C'est après avoir construit ensemble qu'un pilote trouvera sa légitimité.

D'autres projets évoquent un « service public de la grande exclusion ». Le secteur de la lutte contre l'exclusion ne peut faire l'économie des méthodes de bonne gestion du service public : objectifs quantitatifs et qualitatifs définis, évaluation, pilotage cohérent... Mais le service public est universel : dans le domaine de la santé, du logement, de l'éducation, de l'emploi, du partage des revenus... Le droit commun doit être simplement accessible à tous, en intégrant la dimension de prévention de risques d'exclusion qui est encore trop absente aujourd'hui.

Notre réflexion sur la protection sociale est-elle à ce point à bout de souffle que nous ne puissions assurer les conditions d'une vie digne à l'ensemble des personnes qui résident sur notre territoire? Notre solidarité est-elle à ce point malade que nous ne puissions envisager un système universel d'accès aux soins, aux revenus de transfert, au logement ?

Maires, présidents-es de conseils généraux et régionaux, bénévoles et professionnels-les de l'action sociale sont en capacité de se mobiliser contre l'exclusion en mobilisant leur créativité, en suggérant des innovations si l'Etat leur assure, sur plusieurs années, les moyens d'agir. Les exemples étrangers montrent la capacité des acteurs locaux dans ce domaine, sous réserve d'une péréquation des moyens, une condition essentielle qui n'a pas été appliquée lorsque les compétences sociales ont été décentralisées.

L'égalité ne peut se contenter d'être inscrite sur les frontons républicains, elle doit se traduire dans un égal accès aux droits fondamentaux assuré par un système basé sur la contribution de tous ; comme l'école, comme la santé, comme la sécurité, vivre hors de la rue doit être accessible à tous et partout en France.